

MAIRIE de SAINT-AMANCET
COMPTE RENDU DU CONSEIL 24 FEVRIER 2022

Convocation du 17 février 2022

20h30.

Nombre d'élus en exercice : 9 Présents :8 Votants : 9

Présents : VAUTHIER Marie-Hélène, DURAND Jacques, ORLOWSKI Cécile, BOUSQUET Nicolas, GUIRAUD Hervé, SERRES Jean-Louis, Richard LACAZE, LACOSTE Samuel

Absent excusé : BOUSQUET Daniel a donné son pouvoir à Nicolas BOUSQUET

Bon pour pouvoir : Nicolas BOUSQUET

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour l'ouverture de crédit concernant le site internet de la commune

Après avoir délibéré le conseil municipal vote.

Vote Contre : 0 abstention : 0 pour : 9

Délibération concernant le site internet de la commune

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture de nouveaux crédits concernant la section investissement pour le site internet de la commune. Soit rajouter l'opération 257 au compte 2051 pour une somme de 3 000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote.

Vote Contre : 0 abstentions : 0 pour : 9

Compte rendu du dernier conseil municipal du 20 janvier 2022

Le compte rendu du conseil municipal du 20 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération concernant l'indemnisation des conseillers municipaux

Madame le Maire explique que l'indemnité des conseillers municipaux doit figurer sur la délibération en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique et présente alors aux conseillers municipaux la nouvelle délibération.

Après en avoir pris connaissance et avoir débattu le conseil municipal passe au vote.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Communauté de communes Lauragais Revel Sorézois (CCLRQS) présentation et débats sur différents rapports

Présentation de Mme le Maire

- Le DOB 2022 : Débat budgétaire de la CCLRS 2022

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue du débat concernant le Débat d'Orientaion Budgétaire pour 2022 de la CCLRS.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

- Les Attributions de Compensation 2022 (AC 2022)

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue du débat concernant les Attributions de Compensation 2022 pour la commune.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

- Rapport Quinquennal des Attributions de Compensation

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue du débat concernant le rapport quinquennal des Attributions de Compensation pour la commune

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

- Le PADD : Plan D'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Après avoir débattu sur les orientations proposées le conseil municipal

- Prend acte de l'existence et de la transmission du projet PADD du PLUI Lauragais Revel Sorézois.
- Prend acte de la présentation et de la tenue du débat

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Vente de bois

Madame le maire explique qu'il est nécessaire d'opérer une coupe rase sanitaire sur les parcelles 1 et 2 et de confier à l'ONF les opérations de coupe et de vente.

Après en avoir débattu le conseil municipal délibère pour la coupe et la vente de bois par l'ONF.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Débats sur Le lotissement, choix de la zone par laquelle commencer

Madame le Maire explique que dans le nouveau lotissement nous devons choisir par quelle zone commencer.

Sachant que 3 zones sont déterminées dans le PLUI

Après avoir pris connaissance des 3 zones et après avoir débattu le conseil municipal décide de commencer par la zone B puis C et enfin A

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Débat sur les protections accordées aux agents de l'état

Madame le Maire explique que nous devons avoir un débat concernant les protections accordées à l'avenir aux agents de l'état, sachant que :

- La protection prévoyance doit intervenir
 - o au 1^{er} janvier 2025
 - o que la participation prévoyance sera obligatoire et devra être à hauteur de 20 % minimum d'un montant défini par décret (décret qui n'est pas encore sorti !)
- la protection santé doit intervenir
 - o au 1^{er} janvier 2026
 - o que la participation santé sera obligatoire et devra être à hauteur de 50 % minimum d'un montant défini par décret qui n'est pas encore sorti !

A aujourd'hui, nous ne pouvons faire qu'un état des lieux

A aujourd'hui la commune participe pour chaque agent :

- pour la protection prévoyance pour 20 € brut par mois
- pour la participation santé pour 10 € brut par mois

Nous serons amenés plus tard à voter pour le seuil adopté dans chacun des cas.

Informations :

- **Élargissement du chemin du Caussarel**

Afin que les camions de bois puissent passer, le chemin du Caussarel sera élargi au niveau essentiellement au virage du Fialayre.

- **Mise en place de la fibre et de l'adressage**

Une lettre sera envoyée à tous les administrés concernés pour leur indiquer la nouvelle adresse officielle.

Un site accessible par tous nous donne la date à laquelle la fibre devrait arriver sur notre commune : tarnfibre.fr

- **Eglise**

- Les fenêtres : les vitres cassées par la tempête ont été remplacées
- Les santons : après avoir fait une expertise il s'avère que ce type de santons est rare. Un artisan a enfin été trouvé pour « réparer » les santons de la crèche. Une fois que cette opération sera finie, les santons seront rangés, jusqu'au prochain NOEL, à la mairie.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question diverse, Mme le Maire lève la séance à 23h15.